



Dans la présentation de son bilan, le ministère de l'élevage, des peches et des industries stipule qu'il a eu à saisir 78,5 tonnes de viande impropres à la consommation en 2019.

Ainsi, le Minepia se félicite-t-il d'avoir réussi la protection des consommateurs et la lutte contre les zoonoses, à travers l'inspection sanitaire vétérinaire dans les abattoirs et aires d'abattage. C'est ainsi que ledit ministère a procédé à la saisie de 78 529,05 kg (78,52 tonnes) de viande, en raison des pathologies et lésions exposant les consommateurs à certaines zoonoses.

Le département ministériel a acquis 100 estampilles et de 1 300 litres d'encre alimentaire pour la certification des viandes propres à la consommation humaine. Dans le cadre préventif, 3 698 104 petits ruminants ont été vaccinés contre la Peste des petits ruminants (PPR) et 1 940 827 de doses de vaccins ont été administrés aux bovins, contre les épizooties, notamment, la péripneumonie contagieuse bovine, la maladie nodulaire cutanée des bovins, la fièvre charbonneuse, le charbon symptomatique et la pasteurellose.

En outre, plus de 25 millions de doses de vaccins contre les principales maladies animales qui sévissent sur le territoire national ont été produites par le Laboratoire national vétérinaire (Lanavet). De même, on compte l'analyse de 6 146 échantillons pour lesquels 67 foyers de maladies ont été confirmés dans le cadre de la surveillance épidémiologique au niveau national.